

4. PÉRENNITÉ DU PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

CONSIDÉRANT la pression constante exercée par le gouvernement et les organismes gouvernementaux sur le principal programme de sécurité du revenu pour les secteurs bovin, céréalier, ovin et porcin, ce qui a pour effet de restreindre la portée du programme lors de situations de crise (maladie, fermeture des frontières, etc.);

CONSIDÉRANT que le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) joue un rôle, pour ces productions couvertes, aussi important que la gestion de l'offre dans les productions contingentées;

CONSIDÉRANT que le programme ASRA doit permettre aux producteurs de traverser les crises économiques et sanitaires;

CONSIDÉRANT que toute réduction de la couverture de l'ASRA affecte négativement l'environnement d'affaires des entreprises concernées, notamment l'accès au financement des entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT que, pour se développer, les entreprises agricoles ont besoin d'un environnement financier stable et prévisible pour protéger les investissements;

CONSIDÉRANT que la relève et les jeunes entreprises ont fait leur plan d'affaires dans un contexte incluant les programmes comme l'ASRA;

CONSIDÉRANT que les entreprises du Québec comptent sur la combinaison des programmes canadiens et de l'ASRA pour une couverture adéquate des risques exceptionnels, dont les risques de nature sanitaire;

LE CONGRÈS GÉNÉRAL DEMANDE :

- au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :
 - de maintenir et d'appliquer sans condition le programme ASRA à titre de programme de gestion des risques complémentaires aux programmes nationaux en cas de risque exceptionnel, dont les risques de nature sanitaire;
 - d'actualiser les dispositions du programme ASRA afin qu'il puisse couvrir efficacement les coûts de production;
 - d'inclure systématiquement l'ensemble des parties comportant les quatre productions concernées (les secteurs bovin, céréalier, ovin et porcin) lors de réflexions sur le programme ASRA;

➤ à l'Union des producteurs agricoles :

- de défendre vigoureusement le programme ASRA dans son entièreté, et ce, sans compromis;
- d'être partie prenante des discussions concernant le programme ASRA en partenariat avec les quatre productions visées.